

EXTENSION DE LA MAIRIE

CHALIGNY

CONSTRUCTION RÉALISÉE

PATRIMOINE ET EXTENSION

L'extension d'un bâtiment ancien demeure un projet délicat à mettre en oeuvre. La confrontation architecture contemporaine et patrimoine ancien peut s'effectuer sous différentes formes. La réponse apportée par C. Mangin consiste en l'application points par points du principe de l'opposition.

L'extension est légèrement décollée de l'existant, dévoilant la scission entre les deux projets et assurant l'éclairage de l'espace intermédiaire (raccordement).

Négatif du bâtiment existant, l'extension se présente sous la forme d'un volume où domine la ligne horizontale. Parallèlement, une importante surface vitrée répond aux percements ponctuels de l'ancien bâtiment de la mairie.

Maitrise d'ouvrage

Commune de Chaligny

Maitrise d'œuvre

Corine MANGIN
architecte mandataire

Autres partenaires

S.C.P. Cholley - Touzane - B.E.T.

Nature des travaux

Restructuration de l'existant
et extension

Réalisation

Début chantier Juin 1993
Livraison Mars 1994

Programme

Salle du conseil municipal
Bureau du maire
Restructuration de l'ancienne mairie

Surface Hors Œuvre Nette

126 m²

Surfaces détaillées

Salle du conseil municipal	85 m ²
Bureau du maire	24 m ²
Dégagement	15 m ²

Coût de l'opération

150 000 € TTC
valeur 1994

Prix au m²

1 190 €/m²

Mission confiée

mission de base + EXE



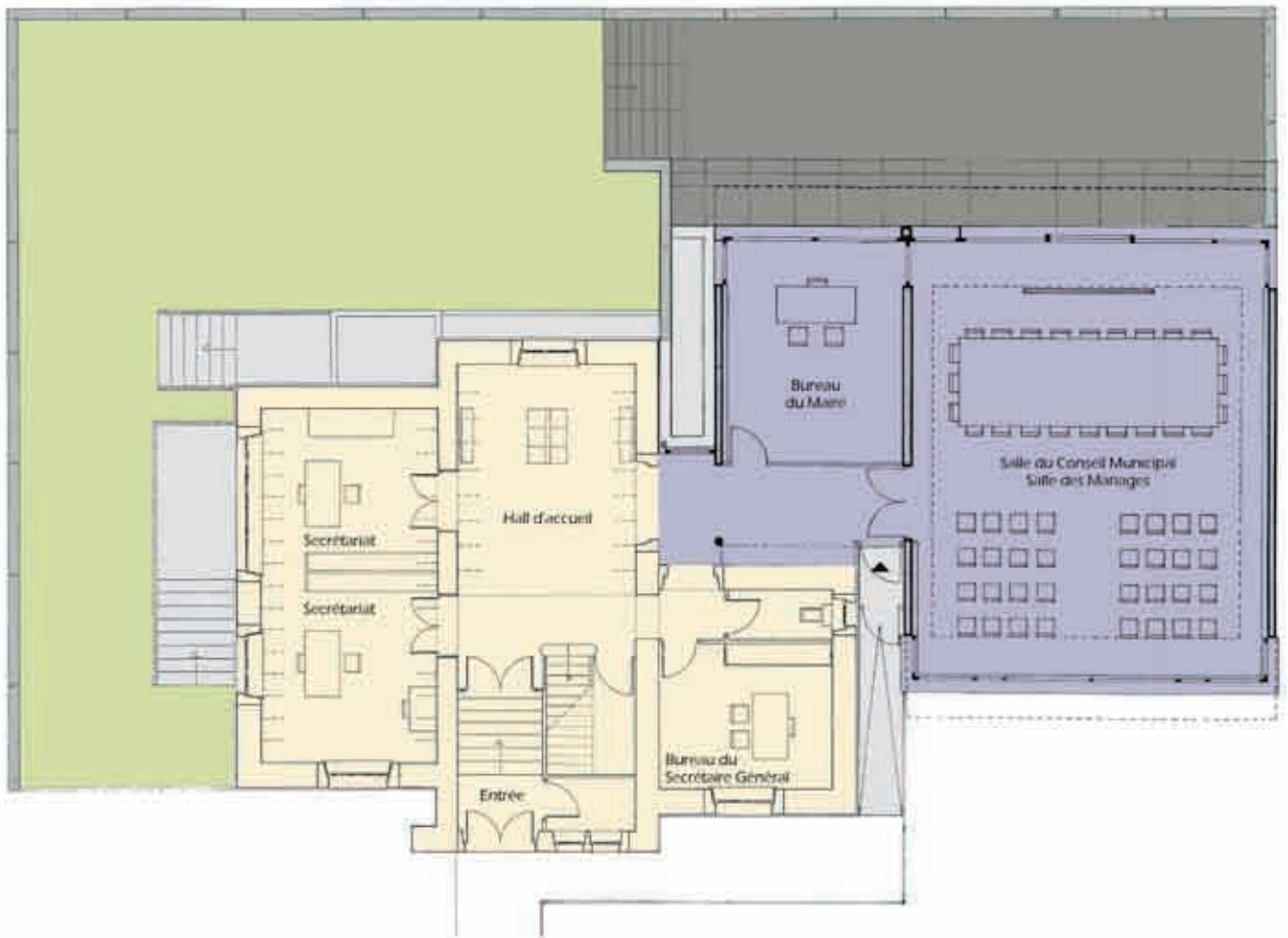
MATÉRIAUX ANCIENS ET CONTEMPORAINS

L'opposition s'applique aussi dans l'association des matériaux employés : un parement de pierres assemblées en opus incertum pour l'existant, un panneau de béton banché recouvert d'un enduit blanc pour l'extension. Seul un traitement contemporain lui est apporté, dévoilant une texture créée par le jeu d'un assemblage de lignes verticales et horizontales.



Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

48 rue du Sergent Blandan - C.O. 19 - 54035 Nancy CEDEX - tél. : 03 83 94 51 78 - fax : 03 83 94 51 79
mél : caue@caue54.cg54.fr - site internet : www.caue54.com



- Existant restructuré
- Extension

Le schéma présente un aménagement du parc qui n'est pas réalisé à ce jour.



remerciements à Mme MANGIN et M. le Maire de Chaligny
 réalisation V. WATIER - C.A.U.E. 54 - août 2003
 crédits photographiques : C.A.U.E. 54